



REPUBLIQUE TOGOLAISE

**Ministère de L'Economie
et des Finances**

A. Généralités

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de promotion des Partenariats Public-Privé (PPP), le Gouvernement du Togo, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, a initié le Projet de Renforcement de l'Environnement PPP pour la Promotion des Investissements Privés (PREPIP) d'un montant de **1 000 000 UC** soit **823 110 000 FCFA** pour une durée de **02 ans**. Le projet sera exécuté à Lomé.

B. Description sommaire du Projet

- **Objectifs du projet** : le PREPIP a pour objectif de renforcer l'environnement PPP dans le but de catalyser les investissements privés. Plus spécifiquement, il a pour objectifs : l'amélioration du cadre institutionnel et juridique PPP avec un renforcement de capacités des acteurs PPP ; l'appui à la maturation des projets PPP sensibles au genre tout en promouvant le secteur privé
- **Bref descriptif des composantes du projet** : Le projet comporte trois (03) composantes : (i) appui au renforcement de l'environnement PPP ; (ii) renforcement de la participation du secteur privé aux PPP et (iii) gestion du projet. Les activités de la première composante s'articulent autour de deux sous-composantes : 1) Opérationnalisation du cadre institutionnel et révision du cadre juridique et réglementaire ; et 2) renforcement des capacités des acteurs PPP. La deuxième composante comprend deux sous-composantes : 1) Appui à la maturation des projets pour un financement du secteur privé et ii) Appui à l'attractivité des investissements privés et sensibilisation des PME aux PPP. Le projet est principalement destiné aux acteurs PPP (autorité contractante et secteur privé) mais in fine, il bénéficiera à l'ensemble de la population.
- **Résultats attendus** : Les résultats suivants sont attendus : i) cadres juridique et réglementaire incluant les aspects climats, genre et inclusion sociale et PPP local sont révisés et validés ; ii) le cadre institutionnel PPP est opérationnel ; iii) les capacités des acteurs PPP sont renforcées ; iv) 02 projets ont bénéficié d'un appui pour leur maturation ; v) 01 stratégie pour la promotion du secteur privé est élaborée et vi) 25 PME sont sensibilisées et formées aux PPP.

C. Respect des dispositions et procédures de sauvegardes environnementales et sociales

Conformément aux exigences de la législation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale, et exigences des Sauvegardes opérationnelles (SO) environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement (BAD), le projet ne nécessite la production et la diffusion d'aucun document mandataire (EIES, PAR, P3P, etc.) de gestion environnementale et sociale.

D. Disponibilité et accessibilité des documents approuvés par le Gouvernement

Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) de projet faisant partie de l'annexe de l'accord du projet a été approuvé et est disponible et peut être consulté par toute partie intéressée, aux adresses suivantes :

- Siège de l'Unité Gestion du Projet : Immeuble CASEF, 1^{er} Etage, côté Finances, Porte 154

Lomé, le 17 mars 2025

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances



Monsieur Tchasso Kpowbié AKAYA,